



EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POËT

Département des Hautes Alpes

Nombre de membres en**Séance du mardi 29 août 2023****exercice:**

15

Le vingt-neuf août deux mille vingt-trois, l'assemblée régulièrement convoquée le 11/08/2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Georges

Présents :

12

PAPEGAY (LE POËT)

Suffrages exprimés :

15

Sont présents : Monsieur Georges PAPEGAY (LE POËT), Madame Marie-Anne GUICHARD (LE POËT), Madame Pauline CHABOT (LE POËT), Madame Agnès REY (LE POËT), Monsieur Bruno BAILLON (LE POËT), Madame Audrey BELHIA (), Monsieur Alain MONTAY (LE POËT), Monsieur Thimothée BLANC (LE POËT), Monsieur Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE (LE POËT), Madame Michelle JOLIVET (), Monsieur Jean-christophe SIMON (), Madame Laurence DUVOULDY (LE POËT)

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés : Monsieur Bernard NEAU (Mairie du Poët) par Monsieur Georges PAPEGAY (LE POËT), Madame Geneviève GIVAUDAN (LE POËT) par Madame Marie-Anne GUICHARD (LE POËT), Monsieur Jean-hubert FERRET () par Madame Agnès REY (LE POËT)

Absents et excusés :**Secrétaire de séance :** Madame Laurence DUVOULDY (LE POËT)

DE_083_2023 - Modification des commissions du conseil municipal

Monsieur le Maire explique aux Conseillers municipaux que suite à l'élection d'un nouvel adjoint suite à une démission et au changement de délégation de chacun, il convient de revoir les commissions municipales destinées à améliorer son fonctionnement dans le cadre de la préparation des délibérations.

Ces commissions sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil municipal, ce sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux mais il serait souhaitable que chaque président de commission prévoit un règlement de fonctionnement et le rôle de chacun.

Le Maire est président de droit de chaque commission municipale. Il propose à chacun de s'inscrire dans une commission.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la constitution des commissions suivantes pour la durée du mandat :

TRAVAUX	Agnès Rey	Jean Christophe Simon
		Alain Montay
		Pauline Chabot
		Thierry Juestz d'Ynglemarre
ENTRETIEN et SECURITE DES BATIMENTS		

EAU et ASSAINISSEMENT		Thimothée Blanc
		Bernard Neau
		Michelle Jolivet
		Geneviève Givaudan
		Bruno Baillon
		Jean hubert Ferret

Ressources Humaines Prévention Sécurité	Agnès REY	Laurence Duvouldy
		Pauline Chabot
		Marie Anne Guichard
		Bruno Baillon
		Michelle Jolivet
		Thimothée Blanc
		Audrey Dusserre-Bresson
		Jean-hubert Ferret

AFFAIRES SOCIALES ANIMATIONS CULTURELLES, MEDIATHEQUE, COMMUNICATION ET INFORMATION	Marie Anne Guichard	Laurence Duvouldy
		Michelle Jolivet
		Thimothée Blanc
		Bruno Baillon
		Pauline Chabot
		Audrey Dusserre-Bresson
		Geneviève Givaudan

DEVELOPPEMENT DU PETIT PATRIMOINE	Marie anne Guichard	Thimothée Blanc
		Thierry Juestz d'ynghemarre
		Geneviève Givaudan
		Bernard Neau

JEUNESSE ET SPORT AFFAIRES SCOLAIRES et PERISCOLAIRES	Genevieve Givaudan	Laurence Duvouldy
		Agnès Rey
		Marie anne Guichard
		Thimothée Blanc
		Audrey Dusserre Bresson

COMMISSION ADS/ PLU	Thimothée blanc	Alain Montay
		Jean christophe Simon
		Agnès Rey
		Bruno Baillon
		Pauline Chabot

		Geneviève Givaudan
		Marie anne Guichard
		Thierry Juestz d'Ynglemarre

FINANCES	Thimothée Blanc	Alain Montay
		Agnès Rey
		Jean christophe Simon
		Bruno Baillon

Groupe de travail cimetièrre

Cimetièrre	Geneviève GIVAUDAN	Michelle Jolivet
		Marie Anne Guichard
		Thimothée Blanc
		Thierry Juestz d'Ynglemarre

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents

Copie conforme au registre

Le Maire

Georges PAPEGAY


